

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2

A vous:

Bréan Simon, fils de Michel et d'Arlette, née Duchêne, né le 1^{er} juin 1961, à Veyrier, originaire de Veyrier, reviseur de citerne; sdt auto à cp EM fus 10;

Nendaz François, fils de Georges et de Monique, née Fontana, né le 14 juin 1978, à Chêne-Bougeries, originaire de Hérémente; recr inf-car (ter), non incorporée;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le jeudi 13 décembre 2001, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, salle des Débats, 2^e étage, sous l'inculpation pour Bréan d'insoumission, d'inobservation de prescriptions de service, en outre d'insoumission, sous réserve d'acceptation de sa demande de relief, et pour Nendaz d'insoumission et absence injustifiée, et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

9 octobre 2001

Le Président Tribunal militaire de division 2